

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES**PROCES-VERBAL**

**Séance du 06 septembre 2011
à la Maison de commune**

Présidence: Mme Mercédès ASSAL

Membres présents :	65
Membres absents excusés :	12
Membres non excusés:	<u>3</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: MMES et MM., Angelika CONSTAM, Paulette DE VRIEZE STAN, Cédric DELAMADELEINE, Gérard DEMIERRE, Anton EPP, Yann GLAYRE, Susanna KUSSMANN, Sébastien LIAUDET, Fabien MEZENEN, Michel PERRET, Corrado RAMETTA, Olivier VERAGUTH.

Absents non excusés: MMES et MM. Graziella AIELLO, Karim LASSEB, Otto LOOSLI.

A 20h15, Mme Mercédès ASSAL, Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et tous pour cette première séance de la législature 2011-2016, de même qu'au Syndic, aux membres de la Municipalité au secrétaire municipal. Elle souhaite également une chaleureuse bienvenue au public qui par sa présence à nos séances fait preuve d'intérêt aux affaires liées à notre commune. A sa connaissance, la presse n'est pas représentée ce soir.

Avant de procéder à l'appel et pour marquer le début officiel de cette législature, la Présidente propose de chanter le premier couplet de l'hymne Vaudois. Mme Isabelle FAVRE, directrice de la Chanson d'Epalinges nous fait le plaisir de chanter avec nous.

M. Yves GIROUD ne souhaite pas chanter cet hymne et demande que ceux qui le désirent puissent s'abstenir de le faire. Mme la Présidente lui rappelle que c'est son droit de rester assis et de ne pas chanter.

M. Gérard DEMIERRE étant absent ce soir, le groupe socialiste propose Mme Catherine BURKI à sa place à la table des scrutateurs.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint avec 65 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par la Présidente.

La Présidente a le triste devoir d'annoncer le décès de Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Claude MERMOUD, chef du département de l'économie vaudoise. Le canton de Vaud perd un homme d'état engagé envers ses institutions et ses concitoyens. Une minute de silence est observée par l'ensemble du Conseil.

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente a rendu visite le 02 août à Madame Miriam SCHMIED, née à Lausanne le 03 août 1921, vaudoise d'origine, elle est arrivée à Epalinges en 1962. Sa famille a racheté une ferme au chemin des Planches. Passionnée de gym, elle a créé le groupe de gym des aînés d'Epalinges. Mère de deux garçons, dont M. Philippe SCHMIED ancien conseiller communal, à l'immense joie de vivre entourée de ses enfants, petits et arrières-petits enfants. Le 23 août, la Présidente a reçu une carte de remerciement de cette dernière exprimant sa reconnaissance du fond du cœur pour les cadeaux et pour les bons vœux à l'occasion de son anniversaire. Toutes ces attentions l'ont comblé de joie.

Monsieur Maurice VUILLEUMIER a eu la chance de fêter ses 90 ans le 25 juillet dernier. La Présidente lui a rendu visite pour le féliciter le 02 août dernier. Ingénieur de métier, son parcours lui a permis d'occuper des postes de grandes envergures dans plusieurs continents. Il s'est installé à Epalinges avec son épouse en 1896. En date du 08 août 2011, la Présidente a reçu une lettre de la part de ce dernier qui remercie les autorités d'Epalinges pour la visite et les cadeaux reçus.

En date du 30 août, la Présidente a aussi rendu visite à Madame Helene GEHRET, née le 22 août 1921 à Brienaz. Cette dernière l'a reçu dans un joli appartement dans lequel elle vit autonome. Elle possède probablement l'un des plus beaux balcons fleuris d'Epalinges.

Après toutes ces bonnes nouvelles de nos nonagénaires, la Présidente voudrait aussi fêter l'anniversaire de notre nouveau Syndic, M. Maurice MISCHLER. Elle lui remet un petit présent symbolique.

En date du 02 septembre, la Présidente a reçu une lettre de démission de M. Julien SUTER. Une autre route se présente à lui, où il a la chance de pouvoir faire un échange universitaire d'une année à Dublin. L'ensemble du Conseil lui souhaite ses meilleurs vœux.

La Président passe ensuite aux résultats des votations du 04 septembre 2011.

Vivre et voter ici:

Bulletins rentrés	2410	
Blancs	44	
Nuls	2	
<u>Valables</u>	<u>2364</u>	
Oui	712	
Non	1652	Taux de participation : 47.16%

Election CC proportionnelle :

Bulletins rentrés	2425	
Blancs	188	
Nuls	6	
<u>Valables</u>	<u>2231</u>	
Oui	1429	
Non	802	Taux de participation : 47.46%

Ecole 2010 ou LEO:

Bulletins rentrés	2425	
Blancs	20	
Nuls	0	
<u>Valables</u>	<u>2405</u>	Taux de participation : 47.46%

L'initiative a été refusée en faveur du contre-projet par 1256 voix. Le contre-projet LEO est accepté par 1214 OUI contre 1046 NON. A la question subsidiaire, il a été répondu par 1168 voix en faveur du contre-projet et 1036 voix en faveur de l'initiative.

La Présidente a reçu du greffe municipal des informations quand au renouvellement des autorités Fédérales pour la législature 2012-2016. Les élections se tiendront le 23 octobre prochain pour élire 18 membres vaudois au Conseil national ainsi que 2 membres au Conseil des Etats. Suite aux renseignements pris au sein des différentes entités compétentes en la matière, notamment du SECRI, il lui a été vivement recommandé de ne pas prendre part au dépouillement ce jour-là compte tenu de sa candidature au Conseil national. Elle sera remplacée selon l'article 26 du règlement.

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, la Présidente se doit de donner quelques éclaircissements à propos de cet ordre du jour. A la demande de Mme la Préfète lors de la séance d'installation des autorités communales du 23 juin 2011, les commissions des finances et de gestion ont été nommées. Suite à cette séance, elle a reçu en date du 11 juillet le recours dont le Conseil a reçu copie de la part du groupe socialiste signé de M. Angelo MARZOLI. Ce recours se tourne contre la décision du Conseil du 23 juin concernant l'effectif des commissions et la répartition entre les groupes. Le Conseil d'Etat a ordonné un effet suspensif pour les nominations de la Cogest et Cofin. Le 5 septembre, la Présidente a reçu du greffe l'annulation de ce recours. Elle regrette vivement que le signataire du recours ne soit pas intervenu le jour-même, avant ou après les élections, ce qui aurait évité un travail conséquent.

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté tel quel.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 28 ET 23 JUIN

Séance du 28 juin 2011 :

Aucune remarque n'étant faite, la Présidente passe au vote à mains levées.

Le procès-verbal du 28 juin 2011 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire suppléante, Mme Françoise AUBERT.

Séance d'installation des nouvelles autorités communale, le 22 juin 2011 :

Aucune remarque n'étant faite, la Présidente passe au vote à mains levées.

Le procès-verbal du 23 juin 2011 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire, Mme Fabienne GHEZA.

3. ASSERMENTATION DE 7 CONSEILLERS COMMUNAUX

La Présidente prie les nouveaux conseillers de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés :

Mme Catherine MORAND et MM. Philippe CORDONIER, Fabien LOI ZEDDA, Jean-Luc MAGNENAT, Daniel MARGOT, Claude MATTER, André RACLOZ.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement.

4. NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS ET REPARTITION ENTRE LES PARTIS- DECISION

La Présidente propose de procéder par étapes. Elle ouvre la discussion sur la première partie de ce point, à savoir le nombre de membres au sein des commissions.

- **M. Jean-Pierre MICHAUD**, au nom du parti socialiste propose le nombre de huit conseillers dans les commissions permanentes. Répartis comme suit ;
2 radicaux / 1 libéral / 1 UDC / 1 vert / 1 hors-parti / 2 socialistes.
D'après le groupe socialiste, cette proposition a l'avantage d'être gagnant/gagnant pour tous les partis. En effet, des commissions à 7 membres seraient défavorables aux partis de droite, alors que des commissions à 9 membres, tel que proposé le 23 juin, l'est pour les partis de gauche.
Puisque mathématiquement elle rejoint le mieux le verdict des urnes et en cela, elle représentative du choix des électeurs. Elle serait objectivement la variante la plus équitable pour la répartition des sièges.
Son désavantage relatif, est une éventuelle difficulté à départager les commissaires à cause de leur nombre pair. Cette difficulté peut être contournée en instaurant un tournus dans la présidence de ces commissions : au cas par cas pour les commissions ad hoc, et annuellement pour les commissions permanentes, le président étant amené à trancher dans des situations de parité.
Il invite le Conseil à soutenir cette proposition: des commissions permanentes et ad hoc à huit membres.
- **M. Félix SCHMIDT** remarque que cela ne respecte pas tellement notre institution; ce point a été discuté lors de notre dernière séance et notre assemblée a élu ces commissions ou tout le monde était d'accord et cela sans objections par rapport au nombre de candidats. Le Conseil communal a voté, il lui semble donc que l'on ne peut pas revenir en arrière.
- **M. Claude MATTER** soutient les propos de M. Félix SCHMIDT. Il se demande par contre comment les votes seraient départagés en cas d'égalité avec une commission à 8 membres. Au nom du groupe radical, il soutient le nombre de 9 membres par commission.
- **M. Jean-Pierre MICHAUD** précise qu'en cas de parité, ce sera au président de la commission de trancher, comme il y aurait un tournus annuel des présidents sur les 5 ans, il y aurait aussi la plus proche équité possible.
- **M. Christian TERRIER** appuie la proposition maintenant ces commissions à 9 membres, cela a très bien fonctionné jusqu'à présent, il n'y a donc pas fondamentalement de raison de changer. De façon générale, on évite les nombres pairs précisément pour des problèmes de parités des voix, donner une voix prépondérante au président dans une petite commission de 8 membres, c'est lui donner un pouvoir bien trop important. Il constate qu'il y a deux grands groupes au sein de ce Conseil, les

Radicaux et les Socialistes, il y a deux groupes moyens, les Libéraux et les Hors-Partis, et deux groupes plus petits, les Verts et l'UDC qui ont quelques sièges en moins. La composition de commissions à 9 membres permet à chaque groupe d'avoir un représentant de base, il en reste 3 sièges à distribuer : 2 parmi les plus grands groupes et 1 que pourraient se partager les deux groupes moyens. Il recommande donc de soutenir ces commissions à 9 membres.

- **M. Angelo MARZOLI** voudrait faire remarquer que la répartition des commissions à 9 membres de l'ancienne législature n'est pas la même que celle que vous avez présentée le 23 juin. Avec une telle répartition pour une commission des finances, il y avait de facto une majorité absolue à droite pendant cinq ans alors que rien ne vous y autorisait. De ce fait, le groupe socialiste demande des commissions à 8 membres ainsi qu'un vote à bulletins secrets.
- **M. Erich DÜRST** désire en premier lieu répondre à l'intervention de M. Félix SCHMIDT. Le fonctionnement du Conseil ne repose pas uniquement sur ces deux commissions permanentes mais en vertu du nouveau règlement il y a aussi d'autres commissions permanentes ainsi que des commissions ad hoc. Le nouveau règlement nous recommande en début de législature de discuter et d'arrêter le nombre de sièges dans les commissions ainsi que leur répartition. Il est donc naturel que nous discussions de cet objet ce soir.
La question est de savoir si cette discussion doit également porter sur les commissions de gestion et de finances étant donné que nous les avons déjà élues. Il se réfère à ce sujet à l'article 92 de la loi sur les communes qui stipule que l'installation du Conseil général ou du Conseil communal, la formation de son bureau et l'installation de sa Municipalité ont lieu avant le 30 juin suivant les élections générales, ces autorités n'entrent cependant en fonction que le 01 juillet. On peut donc en déduire que la décision du 23 juin est nulle car nous n'étions pas en fonction. Les Verts soutiennent aussi la variante à 8 membres, car c'est la variante qui permet une représentation la plus équitable possible. Il rappelle que dans toute commission, il est possible de rédiger des rapports de minorité, la composition des commissions en tant que tel n'est pas déterminante pour le fonctionnement du Conseil. La commission doit rendre un préavis au Conseil et c'est dans tous les cas ce dernier qui prend la décision finale.
- **M. Fabien LOI ZEDDA** trouve que cette nouvelle législature démarre sous des auspices peu favorables. Les commissions qui ont été votées le 23 juin entraient en fonction le 1^{er} juillet. Qu'on le veuille ou non, nous sommes déjà en fonction. Il encourage les membres du Conseil à être logique avec eux-mêmes et avec ce que vous avez désigné le 23 juin.
- **M. Félix SCHMIDT** répond à M. Erich DÜRST que lorsqu'il faisait allusion au règlement communal, celui-ci n'était pas encore en vigueur. Il l'a été dès le 1^{er} juillet.
- **M. Erich DÜRST** précise qu'il a bien dit que le règlement n'était pas en vigueur le 23 juin mais qu'il l'est aujourd'hui.
- **Mme Nathalie LINIGER** réagit par rapport à ce qui a été dit. Le règlement du Conseil prévoit en principe 7 membres. Ce nombre a été augmenté à 9 afin de respecter tous les groupes de notre assemblée. Elle rappelle qu'à la fin de la dernière législature, entre les Socialistes et les Verts il y avait 29 conseillers et 3 membres dans les commissions. Les Radicaux et les Libéraux, 31 conseillers et 3 membres dans les

commissions. L'UDC qui avait 5 conseillers avait aussi 1 représentant dans les commissions. Ce qui donnait pour la gauche 3 membres et 4 pour la droite. Les Hors-Partis étaient présents à 2. Maintenant et sous prétexte que les Libéraux sont à 13 et les Hors-Partis aussi à 13, vous voudriez modifier cette donne-là pour qu'il y ait plus que 3 conseillers de gauche pour 5 de droite et 1 Hors-Parti. Elle rappelle que le nombre de sièges Socialistes et Verts est à 30 - la gauche a gagné en sièges - Radicaux et Libéraux ont passés à 30. Il y a égalité entre ces deux grands groupes. Elle demande de respecter les forces en présence et d'accepter le compromis à 8 membres en ayant 3 de gauche, 4 de droite et 1 Hors-Parti. Elle propose de d'abord voter le compromis à 8 membres. Si ce compromis est refusé, le groupe Socialiste soutiendra les commissions à 7 membres.

La Présidente propose de voter soit pour le maintien des commissions permanentes de gestion et des finances à 9 membres soit pour le compromis à 8 membres. Elle passe ensuite au vote à bulletins secrets.

La proposition à 8 membres est acceptée à 33 voix contre 32 pour le maintien à 9 membres.

La Présidente passe ensuite au vote à mains levées sur le nombre des autres commissions permanentes et ad hoc.

La proposition à 8 membres est acceptée à 33 voix contre 31 pour le maintien à 9 membres.

(le nombre de votes contre est passé de 32 à 31 car une conseillère a quitté la salle pour des raisons personnelles)

Concernant la répartition entre les partis, la Présidente demande à M. Jean-Pierre MICHAUD de rappeler la proposition de répartition faite par le groupe Socialiste. Il s'agit de 2 radicaux / 1 libéral / 1 UDC / 1 vert / 1 hors-parti / 2 socialistes.

Il n'y a pas d'autres propositions.

La proposition est approuvée à l'unanimité avec quelques abstentions.

5. REDESIGNATION DES COMMISSIONS DE FINANCES ET DE GESTION

COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances pour la durée de la législature est composée de 8 membres et d'un suppléant par groupe.

Propositions au nom des groupes :

Hors-Parti : M. Ernest CORBAZ présente les candidatures de M. Alain AMSTUTZ.

Socialiste : M. Jean-Pierre MICHAUD présente les candidatures de M. Angelo MARZOLI et Mme Judith BOVAY.

Radical : M. Claude MATTER présente les candidatures de MM. Cédric DELAMADELEINE et Didier PYTHON.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Gian-Andrea DE PLANTA.

Verts : M. Erich DÜRST présente la candidature de M. Georges ROSSET.

UDC : M. Philippe VERSEL présente la candidature de M. Reynold UDRY.

Election des suppléants

Proposition au nom des groupes :

Verts : M. Erich DÜRST présente la candidature de Mme Sophie LAB.

Hors-Partis : M. Ernest CORBAZ présente la candidature de M. Corrado RAMETTA.

UDC : M. Philippe VERSEL présente la candidature de Mme Anne-Lise UDRY.

Radical : M. Claude MATTER présente la candidature de M. Charles-André BOLOMEY.

Socialiste : M. Jean-Pierre MICHAUD présente la candidature de M. Karim LASSEB.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Olivier VOLPER.

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme la Présidente déclare donc élue tacitement la commission des finances.

COMMISSION DE GESTION :

La commission de gestion pour la durée de la législature est composée de 8 membres et d'un suppléant par groupe.

Propositions au nom des groupes :

Socialiste : M. Angelo MARZOLI présente les candidatures de Mme Catherine BURKI et Jean-Pierre MICHAUD.

UDC : M. Philippe VERSEL présente la candidature de M. Yann GLAYRE.

Radical : M. Claude MATTER présente les candidatures de MM. Michel PETER-CONTESSE et André OVERNEY.

Hors-Parti : M. Ernest CORBAZ présente la candidature de M. Ernest CORBAZ.

Verts : M. Denis HEMME présente la candidature de M. Erich DÜRST.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Patrick ASSAL.

Election des suppléants :

Propositions au nom des groupes :

Socialiste : M. Angelo MARZOLI présente la candidature de M. Ali YAHIAOUI.

Radical : M. Claude MATTER présente la candidature de M. Eric WEGMULLER.

UDC : M. Philippe VERSEL présente la candidature de M. Erich CHARBONNET.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Roland PERRIN.

Hors-Partis : M. Ernest CORBAZ présente la candidature de M. Anton EPP.

Verts : M. Erich DÜRST présente la candidature de Mme Mary PITTET.

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme la Présidente déclare donc élue tacitement la commission de gestion.

6. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PETITIONS

La commission des pétitions pour la durée de la législature est composée de 8 membres et d'un suppléant par groupe.

Propositions au nom des groupes :

Radical : M. Claude MATTER présente les candidatures de Mme Olympia PERROUD et de M. Fabien LOI ZEDDA.

Verts : M. Erich DÜRST présente la candidature de Mme Sylvia WICHOU.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Olivier VERAGUTH.

Hors-Partis : M. Ernest CORBAZ présente la candidature de Mme Valérie CROT.

UDC : M. Philippe VERSEL présente la candidature de Mme Anne-Lise UDRY.

Socialiste : M. Angelo MARZOLI présente la candidature de Mme Brigitte CROTTAZ et de M. Gérard DEMIERRE.

Election des suppléants :

Propositions au nom des groupes :

Radical : M. Claude MATTER présente la candidature de M. Marc-Alain BERBERAT.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de M. André RACLOZ.

Hors-Partis : M. Ernest CORBAZ présente la candidature de Mme Odile GEORGALLIDES.

Verts : M. Erich DÜRST présente la candidature de Mme Susanna KUSSMANN.

Socialiste : M. Angelo MARZOLI présente la candidature de M. Pierre BOREL.

UDC : M. Reynold UDRY présente la candidature de M. Philippe VERSEL.

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme la Présidente déclare donc élue tacitement la commission des pétitions.

7. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS

La commission d'urbanisme et des constructions pour la durée de la législature est composée de 8 membres et d'un suppléant par groupe.

Propositions au nom des groupes :

Hors-Partis : M. Ernest CORBAZ présente la candidature de M. Jean-Luc MAGNENAT.

Radical : M. Fabien LOI ZEDDA présente les candidatures de MM. Claude MATTER et Eric WEGMULLER.

UDC : M. Philippe VERSEL présente la candidature de M. Cédric CHARBONNET.

Verts : M. Erich DÜRST présente la candidature de M. Denis HEMME.

Socialiste : M. Angelo MARZOLI présente la candidature de MM. Michel ROCHAT et Laurent BALSIGER.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Philippe CORDONIER.

Election des suppléants :

Propositions au nom des groupes :

Hors-Partis : M. Ernest CORBAZ présente la candidature de Mme Florence CROCHET-MAGNUSSON.

Radical : M. Claude MATTER présente la candidature de M. Bernard FAUCHERRE.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Félix SCHMIDT.

UDC : M. Philippe VERSEL présente la candidature de M. Joël BOILLAT.

Socialiste : M. Angelo MARZOLI présente la candidature de Mme Catherine BURKI.

Verts : M. Erich DÜRST présente la candidature de M. Horacio HERRERA.

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme la Présidente déclare donc élue tacitement la commission d'urbanisme et des constructions.

8. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE

La commission de politique régionale pour la durée de la législature est composée de 8 membres et d'un suppléant par groupe.

Propositions au nom des groupes :

Hors-Partis: M. Ernest CORBAZ présente la candidature de M. Ernest CORBAZ.

Verts : M. Erich DÜRST présente la candidature de Mme Mary PITTET.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de Mme Chantal KUNZ-TRIPET.

Radical : M. Claude MATTER présente les candidatures de Mme Paulette DE VRIEZE STAN et M. André OVERNEY.

Socialiste : M. Angelo MARZOLI présente les candidatures de Mme Judith BOVAY et Yves GIROUD.

UDC : M. Philippe VERSEL présente la candidature de M. Yann GLAYRE.

Election des suppléants :

Propositions au nom des groupes :

Radical, M. Claude MATTER présente la candidature de M. Fabien LOI ZEDDA.

UDC, M. Philippe VERSEL présente la candidature de Mme Nadereh NASSIRI-ANSARI.

Hors-Partis, M. Ernest CORBAZ présente la candidature de M. Fabien MEZENEN.

Verts, M. Erich DÜRST présente la candidature de M. Daniel MARGOT.

Libéral, M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Olivier VERAGUTH.

Socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de M. Marco CAFFARO.

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme la Présidente déclare donc élue tacitement la commission de politique régionale.

9. DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU LEGISLATIF AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Propositions au nom des groupes :

Hors-Partis : M. Ernest CORBAZ présente la candidature de Mme Angelika CONSTAM. Mère de trois enfants, bien impliquée dans le système scolaire et déjà membre du conseil d'établissement.

Libéral : M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Félix SCHMIDT qui siège aussi au sein du conseil d'établissement.

Radical : M. Claude MATTER présente la candidature de M. Marc-Alain BERBERAT, qui était dans la profession scolaire.

Il n'y a pas d'autres propositions, la Présidente passe au vote à bulletins secrets.

Résultats des votes en faveur de :

Mme Angelika CONSTAM : 35

M. Félix SCHMIDT: 46

M. Marc-Alain BERBERAT: 42

Mme la Présidente déclare élus au conseil d'établissement M. Félix SCHMIDT et M. Marc-Alain BERBERAT.

10. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE DE L'ASSOCIATION D'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'EPALINGES

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST présente la candidature de Mme Sophie LAB.

Il n'y a pas d'autres propositions, MME Sophie LAB est élue tacitement.

11. DESIGNATION D'UN DELEGUE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT A LA PCI

Délégué :

Au nom du groupe Radical, M. Fabien LOI ZEDDA présente la candidature de M. Claude MATTER.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Claude MATTER est élu tacitement.

Délégué suppléant :

Au nom du groupe UDC, M. Reynold UDRY présente la candidature de M. Philippe VERSEL.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Philippe VERSEL est élu tacitement.

12. DESIGNATION D'UN DELEGUE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES DE LA REGION LAUSANNOISE POUR LA REGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS

Délégué :

Au nom du groupe Hors-Partis, M. Ernest CORBAZ présente la candidature de M. René LERESCHE qui siège déjà au sein de cette commission.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. René LERESCHE est élu tacitement.

Délégué suppléant :

Au nom du groupe Libéral, M. Christian TERRIER présente la candidature de M. Jean-Marc FAVRE.

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Jean-Marc FAVRE est élu tacitement.

13. TRAITEMENT DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE AINSI QUE DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE SA SECRETAIRE, LEGISLATURE 2011-2016

Préavis municipal no 16/2011

La parole est donnée à M. Erich DÜRST, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

La discussion est ouverte.

- **M. Maurice MISCHLER**, Syndic, réagit sur le fait de diminuer de moitié les frais de transport et de représentation de la Municipalité. Les montants de ces frais sont les mêmes que lors de la dernière législature. Ils avaient été obtenus lors d'un test d'une année qui avait été fait par feu M. BERSIER, ancien boursier. Il en est ressorti que les frais de déplacement se montaient à CHF 4'500.- pour le Syndic et CHF 2'500.- pour chaque Municipal. Les frais de représentation qui comportent entre autre les frais de repas en cas de déplacement et les frais de repas pour un invité, conférencier ou autre

ainsi que les frais d'habillement, se montent à CHF 3'800.- pour le Syndic et CHF 3'500.- pour chaque Municipal. Ce qui donne un total de CHF 8'000.- pour le Syndic et CHF 6'000.- pour chaque Municipal. L'argument principal de la commission pour baisser ces montants et que dès lors le M2 est arrivé. Mais cela ne diminue pas le prix des billets et abonnements. En plus, un certain nombre de trajets sont très mal aisés voir impossibles en transports publics. Enfin, le seul point de comparaison entre l'ancienne et la nouvelle Municipalité est la situation de M. Pierre JOLLIET, il gagnera net CHF 130.- de moins chaque mois. Pour toutes ces raisons, il demande de bien vouloir considérer avec bienveillance la décision du Conseil concernant ce sujet.

- **M. Didier PYTHON** désire proposer un amendement. Le groupe Radical souscrit pleinement à l'affiliation systématique de tous les membres de la Municipalité à la caisse de pension de la commune. En effet, leurs activités à l'exécutif se fait dans la majeure partie du temps par une réduction de leur temps de travail au niveau de l'activité professionnelle principale et par conséquent par une incidence, respectivement une baisse de leurs cotisations au 2^{ème} pilier. Ainsi cette affiliation comble cette lacune. Pour rappel, il y a plusieurs années a été introduite en fonction du système de rémunération de l'époque, une disposition particulière pouvant amener à verser une indemnité de départ, sous certaines conditions, à nos Municipaux. Toutefois, cet élément n'est pas mentionné ni incorporé dans un règlement spécifique de notre administration. Compte tenu de l'affiliation systématique proposée dès le 1^{er} juillet 2011 à la caisse de pension, nous considérons que cette notion d'indemnité de départ n'est plus d'actualité en fonction de la rémunération globale qui nous est soumise. Dès lors, il propose l'amendement suivant : En cas d'acceptation de la proposition de la Municipalité d'affilier à la caisse de pension de la commune tous ses membres, la notion d'indemnité de départ précédemment prévue devient caduque dès le 1^{er} juillet 2011.
- **M. Erich DÜRST** intervient sur cette proposition. A sa connaissance, cette notion d'indemnité départ n'existe pas formellement et n'a jamais été votée par notre Conseil. Il n'y a donc pas lieu de l'abolir ce soir.
- **M. Maurice MISCHLER**, Syndic, déclare au nom de la Municipalité qu'ils ne demanderont pas d'indemnités de départ.
- **M. Didier PYTHON** retire dans ce cas son amendement.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente passe au vote des amendements présentés par la commission :

1^{er} amendement :

Syndic. Frais de représentation et de déplacement : CHF 4'000.-

Municipaux : Frais de représentation et de déplacement : CHF 3'000.-

Au vote à mains levées, ce **1^{er} amendement est refusé.**

2^{ème} amendement :

Les membres de la Municipalité sont affiliés auprès de la Caisse intercommunale de pension.

Au vote à mains levées, ce **2^{ème} amendement est accepté.**

La Présidente passe ensuite au vote du préavis 16/2011 relatif au traitement des membres de la Municipalité qui à été amendé. **Au vote à mains levées, le préavis 16/2011 est accepté.**

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N°16 du 18 juil let 2011,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de fixer les indemnités des membres de la Municipalité, pour la législature 2011-2016 comme suit :

a) Syndic	Traitement de base	CHF	57'900.--
	Vacations	CHF	23'100.--
	Frais de représentation et de voiture	CHF	8'000.--
	Frais de téléphone	CHF	700.--
	Total	CHF	89'700.--
b) Municipaux	Traitement de base	CHF	34'800.--
	Vacations	CHF	13'900.--
	Frais de représentation et de voiture	CHF	6'000.--
	Frais de téléphone	CHF	700.--
	Total	CHF	55'400.--

Les traitements de base et les vacations seront adaptés au coût de la vie le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, sur la base de l'indice officiel des prix arrêté respectivement au 31 mai et au 30 novembre.

2. d'affilier les membres de la Municipalité auprès de la caisse intercommunale de pension.

2^{ème} partie du Point 13 :INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE SA SECRETAIRE1^{er} amendement :

Concernant les frais annexes, intituler cette rubrique : « Défraiement pour travaux supplémentaires »

2^{ème} amendement :

Le chapitre frais annexes secrétaire et secrétaire suppléante est remplacé par :

La secrétaire et sa suppléante sont défrayées pour des travaux supplémentaires réalisés selon un tarif horaire et des modalités de décompte fixés par le bureau, jusqu'à concurrence de CHF 3'000.- annuellement au total.

La Présidente passe au vote de ces deux amendements qui sont acceptés.

3^{ème} amendement :

Porter l'indemnité du Président/de la Présidente à CHF 50.- par séance.

Au vote à mains levées, ce **3^{ème} amendement est accepté.**

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente passe au vote de l'entier du préavis 16/2011 qui est accepté tel qu'amendé.

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N°16 du 18 juillet 2011,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

3. de fixer les indemnités des membres du Conseil et de ses secrétaires comme suit :

CONSEIL COMMUNAL

Président (annuel)	CHF	3'000.--
+ par séance	CHF	50.--
Secrétaire par séance	CHF	1'000.--
Conseillers	CHF	30.--

BUREAU DU CONSEIL

Président	CHF	100.--
Secrétaire	CHF	100.--
Membres	CHF	30.--

COMMISSIONS

Président-rapporteur	CHF	120.--
Président de la Commission de Gestion	CHF	150.--
Secrétaire de la Commission de Gestion	CHF	80.--
Jetons de présence	CHF	40.--

BUREAU ELECTORAL

Président	CHF	100.--
Vice-président	CHF	60.--
Scrutateurs votations	CHF	30.--
Scrutateurs élections	CHF	30.--
Membres dépouillement	CHF	30.--
Secrétariat bureau de vote	CHF	100.--

DEFRAIEMENT POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE

La secrétaire et sa suppléante sont défrayées pour des travaux supplémentaires réalisés selon un tarif horaire et des modalités de décompte fixés par le bureau, jusqu'à concurrence de CHF 3000.-- annuellement au total.

14. DELEGATIONS DE COMPETENCE ACCORDEES A LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2011-2016

Préavis municipal no 17/2011

La parole est donnée à M. Erich DÜRST, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

A mains levées, le préavis no 17/2011 est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N°17 du 18 juillet 2011,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016, les délégations de compétence suivantes;

1. la Municipalité est autorisée à statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, à concurrence de CHF 100'000.-- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises;
2. la Municipalité est autorisée à constituer des sociétés commerciales, des associations et des fondations, ainsi qu'à acquérir des participations dans les sociétés commerciales, à concurrence de CHF 50'000.-- (cinquante mille francs) par cas ;
3. l'autorisation de plaider est accordée à la Municipalité. Cette autorisation comporte le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les instances judiciaires et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient ;
4. la Municipalité est autorisée à engager des dépenses extra-budgétaires à hauteur de CHF 50'000.-- (cinquante mille francs) par cas, sans dépasser un total de CHF 500'000.-- (cinq cent mille francs) par année.

La Municipalité rendra compte, à l'occasion du rapport annuel sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences.

15. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Municipalité : Bien que paru dans le journal d'Epalinges et sur le site internet de la commune, il donne à nouveau la répartition des dicastères de la nouvelle Municipalité:
M. Pierre JOLLIET = Accueil de l'enfance, écoles, jeunesse, sécurité sociale, santé, familles, bâtiments scolaires et centre de vie infantine.

M. Jean-Marc BAATARD = Travaux, assainissement, voirie, routes, bâtiments voirie, parcs et promenades, éclairage public, cimetières.

M. Alain MONOD = Police, service du feu, protection civile, sport, terrains de sport, piscine, salles de gymnastique.

M. Bernard KRATTINGER = Aménagement du territoire, urbanisme, logements, constructions, autres bâtiments, forêts, faune et flore, cours d'eau, vigne.

M. Maurice MISCHLER = Administration générale, finances, activités culturelles, personnel, informatique, cultes, animation, communication.

Dossier Jean-Marc BAATARD : Il voudrait faire le point sur la régularité du domicile de M. Jean-Marc BAATARD. Lors de la séance du 14 décembre 2010, M. Yvan TARDY, ancien Syndic, était intervenu au Conseil communal concernant l'habitation de M. BAATARD. Il avait sous-entendu que cette habitation n'était pas conforme et l'avait invité à régulariser sa situation. Le 30 mai, la nouvelle Municipalité non encore installée s'est réunie et a invité Mme la Préfète Sylviane KLEIN pour parler de cela. M. Jean-Marc BAATARD a exposé sa situation et il est rapidement apparu que cette dernière ne demandait aucune procédure de régularisation. Mais pour être certain de ne pas avoir de soucis, Mme la Préfète à tout de même approché un juriste du service du

développement territorial et voici ce qui lui a été répondu : « Du fait que le bâtiment à reçu une autorisation de construction en 1951, soit avant les arrêtés Fédéral de 1972, il bénéficie d'une situation acquise. Même sans autorisation, il suffit qu'il ait des traces du bâtiment avant 1972. Il est devenu par la suite un bâtiment non conforme à la zone mais déjà existant, donc bénéficiant d'une situation de droit acquis. Le fait qu'il soit habité toute l'année et qu'il ne soit pas qu'une résidence secondaire n'y change rien et ne consiste pas en un changement d'affectation. Du fait qu'il ait été habité, raccordé et équipé mais qu'il n'ait pas subi de transformation extérieure, on ne peut pas interdire d'habiter à l'année dans un tel bâtiment. La proximité de la forêt répond aux mêmes règles, il n'y a aucune autorisation spéciale à requérir, M. Jean-Marc BAATARD n'habite donc pas illicitement dans sa maison. Pour la Municipalité, l'affaire est close et M. Jean-Marc BAATARD peut valablement siéger en son sein.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Bâtiment scolaire de la Croix-Blanche (extension) et création d'un centre de vie enfantine: Voici quelques informations concernant la situation actuelle. Les travaux de terrassement ont prit plus de temps que prévu. En effet, l'excavation de la masse a été difficile ainsi que la découverte d'importantes arrivées d'eau de source qui a nécessité la création d'une cuve de 10'000 litres pour récupérer cette eau et des mesures particulières pour l'étanchéité du bâtiment. L'eau ainsi récupérée dans la cuve, sera pompée et alimentera les points d'arrosage de la parcelle et du cimetière voisin. De plus, tous les wc du centre de vie enfantine seront alimentés par cette source. L'eau du réseau prendra le relai qu'en cas d'absence d'eau dans la cuve. Ces travaux entraînent un retard de trois semaines dans le planning. A ce jour, une semaine a déjà été rattrapée, la commission de construction, les architectes suivent le bon déroulement de ce chantier sachant que la marche de manœuvre du point de vue des délais est limitée. Concernant l'extension du collège de la Croix-Blanche, ces travaux se déroulent selon le planning prévu. Les délais ont été particulièrement serrés pendant les six semaines de vacances scolaires pour effectuer dans les combles de la partie existante la construction de deux wc, le changement d'isolation de la toiture et l'installation de la ventilation. La courte-échelle a récupéré ses locaux deux jours avant la rentrée scolaire. Les usagers de ce bâtiment devront vivre encore quelques temps avec les inconvénients types échafaudages, limitation de place pour les vélos jusqu'à la fin des vacances d'automne ou les échafaudages seront enlevés.

Cabane des jars : Elle est située entre le bâtiment scolaire et la garderie. Elle n'est de loin plus très favorable, ni pour les jars, ni pour les élèves. Bien que le préau actuel réponde aux normes, l'espace de jeu des enfants a été restreint par l'agrandissement du collège. L'augmentation de la densité des enfants renforcera encore cette diminution de l'espace de jeu qui leur était destiné. Fort de ce constat, la Municipalité envisage le déplacement des jars dans un lieu plus adéquat pour leur épanouissement et proposera à notre Conseil un projet d'agrandissement du préau.

Collège de l'Ofréquaz : La chaudière du collège de l'Ofréquaz date de 1982. Il était prévu de la changer en 2012. Elle a révélé une fuite mais il n'est plus possible de trouver des pièces pour la réparer. Il est impératif de la changer dans les plus brefs délais. Le coût de cette opération sera de l'ordre de CHF 36'000.- non prévu dans le budget 2011.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Service communal de la voirie : Les présidents du groupe Hors-Partis ont reçu au mois de mai une lettre anonyme à l'encontre du Chef de service des travaux. Le contenu de cette lettre anonyme lui confère un caractère rébarbatif. Néanmoins, la précédente Municipalité avait entrepris des discussions au sein du service pour essayer d'entendre les employés qui auraient des plaintes à formuler. Il en est ressorti qu'il existe au service des travaux un climat et une ambiance délétère depuis plus de 10 ans. Pour avoir repris ce service en main, il a essuyé un certain nombre de plaintes des employés qu'il a eu l'occasion de rencontrer au mois de juillet. Il a été décidé avec la Municipalité de procéder à un audit interne pour entendre tous les employés les uns après les autres pour avoir une idée exacte du climat qui règne actuellement au service des travaux et d'essayer de résoudre le problème. Il tiendra évidemment le Conseil au courant de l'évolution de cet audit.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Installations sportives de la Croix-Blanche (actes de vandalisme): Des actes de vandalisme sont intervenus sur les installations sportives de la Croix-Blanche début juillet. Certes, exprimés en francs, les dégâts ne sont pas énormes, on parle de l'ordre de CHF 3'000.-. Néanmoins, la Municipalité restera inflexible et déposera plainte systématiquement lorsque des faits similaires seront constatés sur des biens communaux. Un autre fait assez grave est arrivé ce week-end mais il en parlera lors de la prochaine séance du Conseil.

Réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle de gym de la Croix-Blanche : Lors de la séance du 28 juin dernier, le Conseil a voté à l'unanimité le préavis 13/2011 concernant la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle de gym de la Croix-Blanche. Les travaux sont en cours et cela se passe relativement bien même si il y a eu quelques inondations dû aux fortes pluies de ce week-end.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Motion des HP : Lors de sa séance Conseil communal du 18 avril dernier, M. Ernest CORBAZ a déposé une motion invitant la Municipalité à équiper tous les bâtiments communaux avec les équipements nécessaires afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. En juin 2011, le service technique de la commune a procédé à un premier inventaire des réalisations déjà effectuées pour répondre aux demandes du motionné. Un listing des difficultés d'accès aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite a été fait. En juillet, la nouvelle Municipalité a prit connaissance de cet état des lieux. Vu l'importance des investigations encore nécessaires pour effectuer l'étude souhaitée et de décider des améliorations envisageables à court terme et à moyen terme, la Municipalité a estimé peu souhaitable de traiter cet objet à la va-vite en présentant déjà en septembre une étude partielle et en proposant un projet de décision incomplet. La Municipalité avait un délai au 18 octobre pour présenter son préavis au Conseil. Compte tenu des circonstances, il ne sera pas possible de respecter le délai imparti. Il assure que le préavis sera transmis pour l'une des séances de fin d'année et remercie le Conseil pour sa patience.

Plan de quartier « Les Bosquets du Giziaux » : Lors de la dernière séance du Conseil communal, le préavis no 15/2011 a été adopté. Compte tenu des importants débats qu'à suscité ce projet, il tient à donner quelques informations. Il peut affirmer que lors

de la rédaction finale de la convention entre la commune d'Epalinges et la société Desa SA, les modifications proposées par la commission ayant étudié le préavis ont été prises en compte. Les propositions de correction du règlement du plan de quartier faites par la commission ad hoc ont aussi été prises en compte. Ces corrections concernaient notamment l'article relatif à la destination des bâtiments. Cet article précise dorénavant que l'aire des habitations comprend une part de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les clarifications concernant le nombre de place de parc au sous-sol ou en surface ont aussi été intégrées au règlement. Enfin, la rédaction de la convention concernant la cession par le propriétaire d'une vente de terrain le long du chemin du Bois de la Chapelle et la prise en charge par le propriétaire des coûts de construction d'un trottoir le long de ce chemin est actuellement en cours. Des informations régulières seront bien évidemment transmises au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- **M. Félix SCHMIDT** prend la parole pour transmettre à la Municipalité le vœu suivant: "Le vœu que je pose est que la Municipalité organise avec cette institution (l'EPFL) un travail de faculté, travail de diplôme ou autre, qui développe une vision à long terme de l'aménagement d'Epalinges, intégrant une densification et surtout une vision du processus de changement pour y arriver de manière sereine."
- **M. Maurice MISCHLER**, Syndic, peut déjà donner un élément de réponse. Un rendez-vous le 23 septembre a déjà été prit avec M. Philippe GMÜR, responsable de l'aménagement du territoire ainsi qu'avec M. Bernard KRATTINGER. Il propose que la commission d'urbanisme puisse se pencher là-dessus. Une réponse plus précise arrivera ultérieurement.

La discussion n'est plus demandée.

La Présidente donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil le 27 septembre prochain à 20h15. Elle remercie les membres pour la tenue de cette séance et la clôt à 22h55.

Afin de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Municipalité ainsi qu'au nouveau Conseil, la Présidente convie tout le monde à une petite agape à la sortie de la maison de commune en espérant que celle-ci aidera à la bonne entente entre les autorités communales de manière à ce que les débats futurs s'accomplissent dans la sérénité, courtoisie et compétence.

Epalinges, le 22 septembre 2011

La Présidente :

La Secrétaire :

Mercédès ASSAL

Fabienne GHEZA